

---

**Présidence : Arménie**

## **972<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 21 avril 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 55

2. Président : M. l'Ambassadeur A. Papikyan

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques régissant la conduite des séances du FCS durant la pandémie de Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/31/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE  
DE S. E. M ARA AIVAZIAN, MINISTRE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE  
D'ARMÉNIE

Président, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie (annexe 1), Suède (annexe 2), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Saint-Marin, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/118/21/Rev.1 ), Suisse (FSC.DEL/117/21 OSCE+), Turquie (annexe 3), Royaume-Uni (FSC.DEL/113/21 OSCE+), Canada, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/122/21 OSCE+), Norvège, Biélorussie (FSC.DEL/112/21 OSCE+), Géorgie (FSC.DEL/123/21 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/121/21), Fédération de Russie (annexe 4), Azerbaïdjan (annexe 5)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Modalités de l'atelier sur l'échange global d'informations militaires et l'échange automatisé de données de 2021, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/20/21 Restr. : Président*
- b) *Distribution d'un projet d'ordre du jour pour la réunion du Groupe informel d'amis de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU prévue le 27 avril 2021 et d'informations sur les modalités d'inscription à cette réunion (FSC.GAL/32/21 Restr.) : Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Biélorussie)*
- c) *Déclaration de la délégation azerbaïdjanaise relative à la demande d'assistance des autorités nationales azerbaïdjanaises pour renforcer leurs capacités à réduire les risques explosifs et faire face à ces risques : Azerbaïdjan (annexe 6)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 avril 2021, à 10 heures, par visioconférence



---

**972<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 978 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis enchanté d'inaugurer aujourd'hui la Présidence arménienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

Permettez-moi, pour commencer, de remercier l'Allemagne, qui quitte la troïka du FCS, de féliciter l'ancienne présidence du FCS, les États-Unis, d'avoir dirigé le Forum avec succès au trimestre dernier, et de souhaiter la bienvenue au nouveau membre de la troïka, l'Autriche.

L'Arménie assume la présidence du Forum pour la deuxième fois après 17 ans. À l'époque, le programme de notre présidence était axé sur les mesures préventives du FCS visant à réduire le risque de conflits armés et la menace que de tels conflits n'éclatent.

Aujourd'hui, l'Arménie assume la présidence du Forum à un moment où la sécurité, la paix et la stabilité dans l'espace de l'OSCE sont menacées comme jamais auparavant en raison de plusieurs facteurs.

Premièrement, la carte de la sécurité européenne a toujours couvert un espace géographique plus vaste que l'Europe proprement dite et cette logique fait partie intégrante de l'OSCE, qui s'étend de Vancouver à Vladivostok. Après avoir œuvré pendant 46 ans à définir la géographie de la sécurité européenne, force est de reconnaître que sa carte actuelle ne reflète pas entièrement les réalités. De nouvelles menaces pour la sécurité européenne, émanant en particulier des régions du sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient, sont apparues. Ces menaces, en particulier le phénomène des combattants terroristes étrangers, préoccupent notre Organisation depuis 2014. Trop peu a cependant été fait en vue de mettre en place des capacités efficaces pour faire face à ces risques en matière de sécurité. De ce fait, nous avons eu en 2020 un premier cas de recours massif dans l'espace de l'OSCE à des combattants terroristes étrangers venus de Syrie et de Libye sur fond d'inaction complète de notre Organisation.

Cette incapacité à préserver l'indivisibilité de la sécurité européenne a également eu des répercussions sur sa cartographie. L'espace de l'OSCE semble être fragmenté entre le cœur de la sécurité européenne et sa périphérie. L'attention disproportionnée portée à certaines situations de conflit et de crise par rapport à d'autres dans l'espace de l'OSCE illustre bien ce phénomène.

Deuxièmement, les mécanismes de l'OSCE conçus pour renforcer la sécurité ont été remis en question en raison des désaccords croissants sur des régimes de maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité indispensables. Je fais principalement allusion ici aux pays qui continuent d'adhérer formellement à ces régimes et qui ont nui à la crédibilité de ces derniers en les violant systématiquement, intentionnellement et massivement depuis de nombreuses années. Il a donc été gravement porté atteinte à l'intégrité desdits régimes, ce qui a permis à certains États participants de créer des capacités de guerre.

Troisièmement, le déclin et l'érosion du multilatéralisme dans le monde, qui n'ont pas épargné l'OSCE, se traduisent ici par des lacunes évidentes dans l'utilisation de la panoplie d'outils d'alerte précoce et de prévention des conflits.

Dernier point, mais non le moindre, à la CSCE comme à l'OSCE, la notion même de sécurité et de coopération en Europe a toujours reposé sur le principe de l'inadmissibilité de la guerre et de l'utilisation de la force.

L'Acte final de Helsinki a illustré la détermination des États participants à coopérer et à prendre part à un dialogue ouvert dans le but de réduire les risques de guerre, entre autres, en cherchant à résoudre les différends pacifiquement par des moyens convenus mutuellement même s'ils ne parviennent pas à trouver une solution.

C'était il y a 46 ans. L'année dernière, l'Azerbaïdjan a recouru massivement à la force pendant 44 jours, avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers soutenus par cette dernière, ce qui a provoqué des milliers de victimes et donné lieu à des crimes de guerre, au nettoyage ethnique et au déplacement de dizaines de milliers de personnes dans le Haut-Karabakh.

L'Azerbaïdjan ne s'est pas contenté de justifier l'usage de la force mais il a aussi affirmé qu'il avait résolu le conflit par la force et créé de nouvelles réalités sur le terrain. Qui plus est, il menace actuellement de recourir à la force contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Arménie. Les réalités créées par le recours à la force ne peuvent pas être légitimes car elles génèrent un environnement propice à la guerre dans toute situation de conflit et de crise.

Le simple fait que la force ait été utilisée dans le cadre d'un conflit dont l'OSCE se préoccupe montre clairement que l'Organisation n'a pas été en mesure de défendre ses valeurs, principes et engagements clés. La pertinence de l'OSCE en tant qu'arrangement régional au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et en tant qu'organisation de premier plan pour le règlement pacifique des différends dans sa région a donc été remise en question.

Apparemment, notre Organisation ne répond plus aujourd'hui aux exigences fixées dans l'Acte final de Helsinki. Elle n'a pas pris de mesures d'alerte précoce face à des conflits,

ne les a pas prévenus et n'y pas réagi par l'entremise de ses structures exécutives. Les missions réussies liées à des conflits sont l'exception plutôt que la règle et nous risquons de transformer l'OSCE en un arrangement s'occupant d'un seul conflit.

Dans une situation où une part importante des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE, en particulier ceux liés à la dimension politico-militaire, ne sont pas mis en œuvre, nous devons réévaluer le rôle des structures exécutives qui ont été créées à l'origine pour aider les États participants à appliquer ces engagements.

Le véritable dialogue entre les États participants sur la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OSCE devrait constituer notre première priorité. Nous devons à notre avis être animés par l'esprit du dialogue qui a prévalu à Helsinki et qui a conduit à la création de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le climat actuel en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE exige une volonté politique, des efforts et un engagement communs pour préserver le concept de sécurité globale, coopérative et indivisible de l'OSCE. Le programme de la Présidence arménienne découle de la nécessité urgente de protéger les principes et les engagements de l'OSCE afin de prévenir une nouvelle érosion de son environnement de sécurité. L'Arménie est résolue à prendre la tête de ces efforts au cours des trois prochains mois de sa présidence du FCS, placée sous le signe du « Rétablissement de la confiance par la mise en œuvre des engagements politico-militaires ».

Chers collègues,

La Présidence arménienne organisera un dialogue de sécurité sur le respect du droit international humanitaire qui offrira l'occasion aux États participants de réaffirmer leur attachement aux principes de ce droit, tels qu'ils sont énoncés dans le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Nous pensons que l'OSCE, en sa qualité de plus importante organisation régionale de sécurité, devrait être déterminée dans la protection de ses principes et dans la lutte contre le terrorisme, en particulier le phénomène des combattants terroristes étrangers. Compte tenu de la nature de la menace, cela demande des efforts concertés et approfondis et une approche transdimensionnelle. Le rôle de l'OSCE dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et la mise en œuvre des engagements existants fera l'objet d'une séance commune du FCS et du Conseil permanent.

Les questions liées à la maîtrise des armements et au désarmement ont toujours constitué le cœur des activités de l'OSCE car elles sont essentielles pour assurer la sécurité et la stabilité. Depuis le début des années 1990, l'OSCE a dépassé le stade du modeste ensemble de mesures de confiance et de sécurité adoptées dans le cadre de l'Acte final de Helsinki et a élaboré le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe, qui est considéré comme la pierre angulaire de la sécurité européenne. Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité, le Traité sur le régime « Ciel ouvert » et d'autres mesures de confiance et normatives ont prouvé leur efficacité depuis des années pour renforcer la transparence et la prévisibilité militaires. Il est cependant parfaitement clair aujourd'hui que nous traversons

une crise dans ce domaine étant donné que de nombreux États participants estiment que ces régimes ne servent plus leurs intérêts.

Nous devons donc prendre du recul et analyser les fondements mêmes de la sécurité globale et coopérative sur lesquels reposent tous les régimes de maîtrise des armements. Si tous les États participants ne s'engagent pas clairement à s'abstenir de recourir à la force et ne déploient pas d'efforts collectifs pour éviter l'utilisation de la force dans tout l'espace de l'OSCE, l'efficacité des instruments juridiquement et politiquement contraignants sera fugace.

C'est dans cette optique que la Présidence arménienne du FCS organisera une série de dialogues de sécurité consacrés aux mesures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité, à la guerre de nouvelle génération, aux exercices militaires, aux armes légères et de petit calibre et à la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui permettra aux États participants de dialoguer sur l'avenir de ces mesures et sur leur rôle et leur importance pour renforcer la sécurité européenne.

L'évolution des menaces en matière de sécurité exige une coordination des efforts et une coopération entre les organisations pertinentes. Les domaines d'activité similaires de l'OSCE et de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) créent une base solide pour l'interaction entre les deux organisations. Le Dialogue de sécurité que la Présidence arménienne prévoit d'organiser sur les arrangements régionaux en matière de sécurité sera destiné à examiner le rôle joué par l'OTSC pour renforcer la sécurité régionale et faire face aux menaces et aux enjeux contemporains en la matière, ainsi que les perspectives d'un renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'OTSC en faveur de l'instauration d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne commune et indivisible.

Distingués collègues,

La paix ne peut pas être durable sans protection et promotion des droits de la personne, y compris les droits fondamentaux des femmes. La question des femmes et de la paix et de la sécurité figure parmi nos priorités et la Présidence arménienne du FCS continuera de s'y intéresser de très près. L'Arménie est fermement convaincue que les femmes ont un rôle clé à jouer à tous les stades du cycle d'un conflit et que la paix est plus durable avec la pleine et véritable participation des femmes sur un pied d'égalité.

En conclusion, permettez-moi de remercier la Présidence suédoise de l'OSCE de son leadership et de son dévouement. L'Arménie poursuivra sa coopération avec la Présidence de l'OSCE et les membres de la troïka, et elle prête à travailler avec tous les États participants désireux de la soutenir dans ses efforts visant à renouveler le respect de nos principes et engagements communs.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir annexer cette déclaration au journal de la séance.



---

**972<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 978 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE**

Votre Excellence, Monsieur le Ministre,  
Chers collègues,

C'est un honneur pour la Suède, en tant que pays assurant la Présidence de l'OSCE, de participer à ce premier Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) sous la Présidence arménienne. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue, Monsieur l'Ambassadeur, ainsi qu'à votre équipe, dans ces nouvelles fonctions.

Je vous remercie également pour la présentation des grandes lignes de votre programme et de vos priorités pour les mois à venir. Vous avez présenté, pour votre présidence, un calendrier de travail qui aborde tout une série de sujets importants. De notre point de vue, ce sont des sujets très utiles, extrêmement pertinents et qui insuffleront une grande énergie au travail de l'OSCE dans un contexte plus large.

Nous en sommes maintenant à environ un tiers de l'année de la Présidence suédoise de l'OSCE. Le travail du Forum pour la coopération en matière de sécurité est l'un des piliers sur lequel repose la Présidence suédoise, parallèlement à ses priorités. Nous avons bénéficié d'un soutien et d'une coopération excellents avec les États-Unis à la Présidence du FCS et nous nous réjouissons de poursuivre sur cette voie avec l'Arménie d'abord et l'Autriche ensuite, afin de faciliter une continuité efficace entre les présidences. Un dialogue suivi et ouvert est une condition préalable pour favoriser la confiance et la transparence, ce qui est essentiel à un moment où l'OSCE et le FCS sont confrontés à de nombreux défis.

En notre qualité à la Présidence de l'OSCE, nous vous sommes particulièrement reconnaissants que vous envisagiez de tenir des dialogues de sécurité sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, ainsi que sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces sujets sont tous dans le droit fil des priorités de la Présidence suédoise de l'OSCE.

Nous attendons également avec intérêt notre réunion conjointe du FCS et du Conseil permanent qui se tiendra le 14 juillet sur le rôle et les engagements de l'OSCE en vue de prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes : tendances et défis – un sujet qui comporte nombre d'aspects difficiles.

Sous votre présidence, pourvu que nous puissions parvenir à un consensus sur les dates, nous prévoyons également la Conférence annuelle d'examen de la sécurité et le Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Ce sont tous deux des événements majeurs de l'OSCE.

La Suède et l'Arménie ont déjà commencé, mercredi dernier, à travailler ensemble, avec la Réunion conjointe du Conseil permanent et du FCS, réunion convoquée dans le cadre du Document de Vienne, lequel est un outil essentiel de renforcement de la confiance, de prévention des conflits et de réduction des risques militaires dont nous disposons en tant qu'États participants de l'OSCE. Il ne fait aucun doute que l'utilisation du Document de Vienne doit être discutée plus avant, notamment la question de sa modernisation, qui a été maintes fois évoquée.

Pour notre part, nous nous réjouissons à la perspective d'une Présidence du FCS conséquente et intéressante qui, nous l'espérons, nous incitera tous à poursuivre l'important travail de l'OSCE dans l'intérêt de tous les États participants. Vous avez notre plein soutien.

Encore une fois, je vous souhaite la bienvenue en tant que nouveau Président du FCS ainsi que bonne chance.

Je vous remercie, Votre Excellence.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal du jour.





---

**972<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 978 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Présidence sortante du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), les États-Unis, et donc l'ancienne Présidente et son équipe, pour les succès obtenus au cours du premier trimestre de 2021. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau membre de la troïka du FCS, l'Autriche. Nous avons également pris note du programme de travail de la Présidence arménienne.

Monsieur le Président,

Le FCS est le principal organe dont nous disposons pour relever les défis actuels et futurs dans la dimension politico-militaire de l'OSCE.

Nous, les 57 États participants, en sommes les propriétaires. Les efforts qui sont entrepris ici doivent l'être conjointement. Notre temps est précieux.

Présider cet auguste organe est une mission importante et noble qui exige le plus haut degré de responsabilité et de vigilance, ainsi qu'une neutralité et une impartialité absolues vis-à-vis de tous les États participants.

Les réalisations du FCS contribuent à la réussite générale des efforts de l'OSCE visant à instaurer la sécurité globale et indivisible.

L'acquis du Forum, qui est ancré dans nos valeurs communes, constitue une base solide pour notre travail.

Pour réaliser des progrès substantiels sur de nombreux sujets relevant de la compétence du FCS, tous les États participants doivent agir de manière professionnelle, responsable et prudente en se fondant sur cette base solide.

Un autre atout du Forum réside dans sa fonction de plate-forme de dialogue.

Un dialogue mutuellement respectueux et sérieux est indispensable à notre action collective.

Il est dans notre intérêt à tous d'avoir, lors des séances du FCS, une ambiance de travail respectueuse, empreinte de compréhension mutuelle et d'engagement constructif.

Plutôt que de faire des monologues contre-productifs, nous devrions nous concentrer sur l'éventail plus large de sujets dont nous pourrions débattre au FCS.

Nous apprécions les efforts déployés par les récentes présidences du FCS, qui ont donné de bons exemples à cet égard.

Nous espérons que cette tendance positive se poursuivra lors des prochaines séances et autres activités du Forum.

Pour sa part, la Turquie continuera de s'investir de manière active et constructive en vue de parvenir à une telle compréhension commune.

Monsieur le Président,

Les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) sont essentielles pour rétablir la confiance.

Le FCS, avec ses groupes de travail et ses activités régulières telles que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, a contribué à la mise en œuvre ainsi qu'au développement d'un large éventail de MDCS.

Le Document de Vienne, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le Traité sur le régime « ciel ouvert », qui sont tous des pierres angulaires de notre sécurité collective, devraient être pleinement mis en œuvre, dans leur lettre et leur esprit, par tous les États participants.

À propos de la formule figurant dans l'en tête du calendrier indicatif des réunions du FCS prévues sous la Présidence arménienne (FSC.INF/19/21), à savoir « Rétablir la confiance par la mise en œuvre des engagements politico-militaires », nous appelons une nouvelle fois tous les États participants à respecter strictement leurs engagements et obligations au titre des instruments susmentionnés. Ils ne doivent pas essayer de les mettre en œuvre de manière sélective et arbitraire.

Monsieur le Président,

Nous regrettons que le Ministre arménien des affaires étrangères, dans sa déclaration d'ouverture, ait quitté le terrain d'entente en répétant des accusations sans fondement contre la Turquie.

Nous rejetons complètement ces allégations, qui s'inscrivent dans une campagne de propagande noire à long terme.

Étant depuis des décennies la cible directe d'odieuses organisations terroristes telles que l'ASALA, le PKK/YPG/PYD, Daech ou le FETO, la Turquie a toujours été et restera à la

pointe des efforts internationaux visant à lutter par tous les moyens et sous toutes les formes contre le terrorisme, y compris les combattants terroristes étrangers.

Nous sommes déterminés à éradiquer la menace terroriste, d'où qu'elle vienne.

Il n'est pas nécessaire de prolonger cette discussion. Nous avons déjà exposé clairement et franchement notre point de vue sur la question lors de nombreuses séances du FCS et du Conseil permanent.

Je saisis cette occasion pour en exposer directement les points essentiels.

La rhétorique agressive, la déformation des faits et les discours de haine sont en totale contradiction avec l'esprit de l'OSCE.

Il est temps de tourner la page, de changer de paradigme et d'essayer de faire partie de la solution.

Le Caucase du Sud a besoin de paix, de stabilité, de coopération et de collaboration en toute bonne foi. La coexistence pacifique et des relations de bon voisinage sont possibles.

Mais pour cela, il faut que le Gouvernement arménien change de cap vis-à-vis de la Turquie.

Ce sont l'Arménie et le peuple arménien qui ont le plus à gagner de la stabilité et du développement économique de la région.

Tout geste positif de l'Arménie sera sincèrement payé en retour par la Turquie.

Il est grand temps de promouvoir le langage de la paix et de la coopération, et non celui de la haine ou de la confrontation.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/978

21 April 2021

Annex 4

ENGLISH

Original: RUSSIAN

---

**972<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 978 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,  
Cher Armen,

Qu'il me soit permis d'adresser nos plus sincères félicitations à la délégation arménienne, qui assume la tâche très difficile mais honorable de présider le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Ara Aivazian, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, et le remercions pour son allocution profonde et très instructive qui a exposé les priorités de la Présidence pour la session d'été.

Nous nous associons aux évaluations faites des travaux de la Présidence américaine. Nous faisons bon accueil à l'Autriche, qui est le membre entrant de la Troïka du FCS, tout en lui souhaitant beaucoup de succès dans ses entreprises. Nous exprimons également notre gratitude à l'Allemagne en tant que membre sortant.

Monsieur le Président,

Nous avons écouté avec intérêt l'allocution du Ministre, qui a décrit les principaux domaines de travail du Forum sur lesquels la délégation arménienne se propose de se concentrer au cours du deuxième trimestre de cette année. Nous notons que nombre des idées présentées correspondent également à nos vues sur la manière de renforcer le rôle du Forum en tant que plateforme de dialogue sur les aspects militaires de la sécurité européenne. Une telle initiative semble particulièrement nécessaire à l'heure actuelle.

La situation internationale, notamment dans l'espace de l'OSCE, se caractérise par une instabilité stratégique croissante qui dépasse le cadre des conflits interétatiques connus de tous. Nous sommes en effet confrontés à une multitude de défis régionaux et mondiaux, notamment les menaces que représentent la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme international, le trafic illicite d'armes et de munitions, les conflits armés et les crises. Nous pensons que les tâches que nous avons en commun ne peuvent être réalisées qu'en tenant compte des principes de sécurité et d'ouverture égales et indivisibles, du rejet de la confrontation et de l'imposition d'idéologies dans les relations internationales, et en procédant à une analyse conjointe, mutuellement respectueuse et approfondie des problèmes.

Nous estimons que le plan de travail de la Présidence arménienne offrira des possibilités de coopération dans ces domaines.

En ce qui concerne le programme du FCS pour le prochain cycle de négociations, nous tenons à souligner qu'il est de nature équilibrée, que son champ thématique est vaste et qu'il permet d'examiner aussi bien des questions traditionnellement traitées par le Forum, notamment la maîtrise des armements conventionnels, les mesures de confiance et de sécurité et la transparence des activités militaires, que des sujets entièrement nouveaux et extrêmement importants.

Il s'agit notamment de la question du respect du droit humanitaire international dans les conflits agitant l'espace de l'OSCE, qui sera au centre du premier Dialogue de sécurité de la session d'été. Nous pensons qu'il serait très utile, dans ce contexte, d'examiner comment le signalement des violations du droit humanitaire international a une incidence sur son application.

Nous partageons l'avis de nos distingués amis arméniens quant à l'importance de renforcer les contacts de l'OSCE avec d'autres organisations internationales pertinentes. Nous nous félicitons que les travaux de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) soient inscrits à l'ordre du jour du Forum. Nous considérons qu'il est important et utile de poursuivre la discussion sur les activités de l'OTSC, notamment en ce qui concerne le partage de données d'expérience sur les risques et les défis actuels ainsi que l'intensification de la coopération sur la base des « domaines prioritaires pour le développement de la coopération entre l'OTSC et l'OSCE » approuvés lors du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OTSC en 2009.

Nous attendons avec intérêt que le thème des nouvelles technologies militaires soit examiné au Forum. Rappelons à cet égard que lors de la Présidence russe du FCS en 2017, nous avons également proposé que ce sujet soit l'un des thèmes du Dialogue de sécurité. Nous sommes convaincus que l'examen de cette question aux multiples facettes contribuera à générer un « capital intellectuel », notamment en ce qui concerne le débat sur l'avenir de la maîtrise des armements conventionnels.

Nous attachons une grande importance à la prochaine séance plénière sur la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette année est particulière en raison de l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution et de l'obtention d'un accord sur la contribution de l'OSCE à ce processus. La délégation russe est d'avis que vous et moi, chers collègues, avons réussi à produire la meilleure contribution régionale à l'examen complet. À cet égard, nous devrions veiller à une participation de haut niveau des principaux intervenants et des délégations à l'événement à venir.

Lors de l'élaboration du programme de nos travaux conjoints, nos collègues arméniens ont accordé une très grande attention aux questions traitées traditionnellement par le FCS, notamment la question des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles. Cette réunion thématique pourrait déboucher sur la création d'un plan visant à accroître l'efficacité et les avantages pratiques des activités de projet de l'OSCE.

En outre, la Présidence arménienne est chargée d'organiser des événements importants tels que le Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux

aspects politico-militaires de la sécurité et la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. Le programme de la Présidence prévoit également une réunion conjointe du Forum et du Conseil permanent sur le rôle de l'OSCE dans la lutte contre le terrorisme. Nous espérons que ces événements se dérouleront dans un esprit constructif.

Monsieur le Président,

Les débats sur les aspects politico-militaires de la crise en Ukraine se poursuivront au cours de la session du FCS qui se présente. Nous espérons que ces débats reposeront sur des faits réels et objectifs et non sur des conjectures. Soyons francs, notre Organisation s'est empêtrée ces dernières semaines dans de vaines conjectures. Nous avons assisté à des tentatives scandaleuses d'établir des parallèles entre les exercices militaires de faible intensité sur le territoire de la Fédération de Russie et l'escalade des tensions dans le Donbass. En outre, à la convenance de l'Ukraine, le Document de Vienne 2011 a été utilisé comme un instrument de « guerre de l'information » pour soulever de prétendues préoccupations reposant sur des « faits » non corroborés et pour soumettre au dialogue des sujets qui n'ont rien à voir avec des activités inhabituelles ou non programmées des forces armées. Nous exhortons nos collègues à abandonner leurs tentatives sans fondement de provoquer des tensions au sein de l'OSCE et au-delà, dont ils portent la responsabilité.

Nous espérons que le Gouvernement ukrainien fera enfin preuve de courage politique et veillera à ce que le régime de cessez-le-feu dans le sud-est du pays soit systématiquement respecté, ce qui permettra de résoudre plus efficacement d'autres questions dans le cadre du processus de règlement du conflit interne ukrainien. D'autre part, le fait que les « protecteurs » occidentaux de l'Ukraine flattent ses penchants militaristes pourrait inciter le gouvernement ukrainien à des actions irréfléchies.

Monsieur le Président,

Nous espérons qu'en dépit des divergences d'approche des pays de l'OSCE concernant le développement d'une architecture de sécurité paneuropéenne, la volonté politique de rechercher des solutions de compromis aux problèmes existants et des moyens de contrer les menaces communes prévaudra dans ce cadre virtuel. Il ne faut pas oublier que l'objectif du FCS est d'éliminer les clivages et de favoriser l'adoption de mesures permettant de relever les défis communs, et que notre priorité absolue est de parvenir à un consensus dans le cadre d'un dialogue dépolitisé et de rechercher l'harmonie sur la base d'un équilibre des intérêts et des avantages mutuels. Comme le chancelier de l'Empire russe, Alexandre Gortchakov, l'a déclaré en juillet 1861 à l'Envoyé russe aux États-Unis d'Amérique, Édouard de Stoeckl, « il n'existe pas d'intérêts divergents qui ne puissent être conciliés par un travail dur et zélé [...] dans un esprit d'équité et de modération ».

Enfin, permettez-moi d'exprimer à nouveau mes sincères remerciements à Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères pour son exposé détaillé des priorités de la Présidence arménienne, et de souhaiter à la distinguée délégation de l'Arménie beaucoup de succès dans sa Présidence du FCS. Il s'agit d'un rôle très important et déterminant. Nous tenons à vous assurer, cher Ambassadeur Papikyan, que nous sommes prêts à fournir toute l'assistance qui pourrait nous être demandée. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler de manière productive avec vous et les membres éminents de la Troïka.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de la séance.



---

**972<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 978 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE**

Monsieur le Président,

La délégation azerbaïdjanaise prend note de la déclaration faite par le Ministre arménien des affaires étrangères.

Tout d'abord, je tiens à souligner que l'Azerbaïdjan souhaite établir avec la Présidence arménienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) une relation de travail pour remplir nos engagements communs et soutenir la mise en œuvre des deux déclarations trilatérales signées le 10 novembre 2020 et le 11 janvier 2021, en vue de normaliser à terme les relations entre nos pays.

Nous comptons que l'Arménie assumera la Présidence du FCS de manière ordonnée et impartiale et qu'elle en profitera pour contribuer à instaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité dans notre région comme le prévoient les déclarations trilatérales, tout en défendant les valeurs et les principes fondamentaux de notre Organisation, en particulier ceux liés au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues. Ces principes fondamentaux restent la base de notre coopération au sein de l'OSCE et au-delà, et il est de la responsabilité de la Présidence arménienne du FCS de les défendre et de s'y conformer strictement.

Malheureusement, la déclaration d'ouverture du Ministre arménien des affaires étrangères ne va pas dans ce sens mais montre au contraire que, jusqu'à présent, l'Arménie a délibérément choisi de suivre la voie de la confrontation, de ressasser les mêmes récits au sujet du conflit, de déformer les faits et d'ignorer complètement la nouvelle réalité qui a été créée sur le terrain dans notre région à la suite de la signature des déclarations trilatérales. Nous appelons une fois de plus le Ministre arménien des affaires étrangères et la délégation arménienne à abandonner leur démarche réactionnaire, à adopter une attitude constructive pour promouvoir la mise en œuvre des accords trilatéraux et à venir au FCS dans un esprit de dialogue et de coopération et non pour y chercher l'affrontement en s'appuyant sur des idées et des récits dépassés.

Il serait dommage de perturber le programme de la Présidence qui, à notre avis, couvre un large éventail de questions essentielles pour le travail de l'OSCE en général et du FCS en particulier. Nous notons l'importance de sujets tels que le respect du droit



international humanitaire, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 1540 sur la non-prolifération et 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), les mécanismes d'assistance pratique dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC), ainsi que l'action visant à prévenir et combattre le terrorisme.

Ces sujets pourraient constituer un bon point de départ pour des échanges et des discussions dynamiques entre les États participants dans le cadre des Dialogues de sécurité. En particulier, nous attendons avec impatience les discussions sur le respect du droit international humanitaire, compte tenu des violations flagrantes de ce droit et des crimes de guerre que l'Arménie a commis au cours de la guerre de l'année dernière, notamment en bombardant de façon systématique et aveugle en Azerbaïdjan des zones civiles situées loin de la zone où de déroulaient les combats. Comme cela a été établi tout récemment, l'Arménie a utilisé à cette fin diverses roquettes et missiles, notamment des roquettes à sous-munitions Smerch, des lance-roquettes multiples Smerch, des missiles balistiques Scud-B, ainsi que des missiles Iskander-M.

Nous soulignons l'importance des discussions sur la maîtrise des armements et sur les MDCS mais rappelons que pendant des décennies, l'Arménie, en violation flagrante de ses obligations et engagements politico-militaires et au mépris de tous les régimes applicables en matière de maîtrise des armements et de MDCS, a déployé illégalement ses forces armées, procédé à un renforcement massif de son dispositif militaire et mené d'innombrables exercices militaires illégaux dans les territoires azerbaïdjanais anciennement occupés. Le fait que, malgré le changement de contexte, l'Arménie tente toujours de transférer illégalement sous divers déguisements du personnel armé dans les territoires azerbaïdjanais est alarmant.

Nous notons avec satisfaction que la question des mécanismes d'assistance pratique dans le domaine des ALPC/SMC figure au programme de la Présidence. À ce propos, nous remercions la Présidence précédente du FCS, les États-Unis, d'avoir soutenu la demande de l'Azerbaïdjan sollicitant une assistance pratique en vue de prévenir et combattre les risques liés aux engins explosifs. Les consultations d'experts relatives à notre demande que celle-ci a organisées le 18 mars 2021 ont permis à l'Agence azerbaïdjanaise de lutte antimines (ANAMA) de présenter en détail le problème à traiter et aux experts des autres États participants de discuter directement avec l'ANAMA de l'assistance demandée. Nous appelons la Présidence arménienne et les présidences suivantes du FCS à faire avancer la demande d'assistance de l'Azerbaïdjan et à faciliter l'élaboration et le démarrage du projet.

Nous notons également avec satisfaction que la question des politiques de prévention et de lutte contre le terrorisme figure au programme. L'Azerbaïdjan a toujours soutenu la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, y compris pour ce qui est de faire face au phénomène des combattants terroristes étrangers, de s'attaquer au financement du terrorisme et d'examiner les liens entre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme violents, le crime organisé, la corruption, le blanchiment d'argent et d'autres activités illicites. Le Plan d'action de Bucarest de 2001 pour lutter contre le terrorisme, qui reste un document fondateur et directeur de l'OSCE en matière de lutte contre le terrorisme, souligne que le séparatisme et l'extrémisme violents engendrent des situations qui permettent aux organisations terroristes de recruter et de se ménager des appuis. Il faut donc accorder une attention particulière aux cas de séparatisme et d'extrémisme violents favorisant le terrorisme dans l'espace de l'OSCE, et l'approche globale transdimensionnelle de l'OSCE en

matière de sécurité doit être utilisée pour faire face à ces menaces. Nous demandons instamment à la Présidence arménienne du FCS et à la Présidence suédoise de l'OSCE de prendre ces liens en considération lorsqu'elles convoqueront une réunion commune du FCS et du Conseil permanent sur la lutte contre le terrorisme.

Puisque j'ai la parole, je souhaiterais aussi répondre brièvement à certains États participants qui ont mentionné l'Azerbaïdjan, ainsi qu'au Ministre arménien des affaires étrangères. Les résultats de la guerre de 44 jours de l'année dernière ont été acceptés par le Premier Ministre arménien, N. Pashinyan, le Président azerbaïdjanais, I. Aliyev et le Président russe, V. Poutine, et soutenus par le Président turc, R. T. Erdogan. La déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, qui a mis fin au conflit armé et défini de nouvelles réalités, est la base qui permettra d'instaurer une paix durable dans la région. Elle constitue un accord international et est devenue partie intégrante du droit international. Elle a mis en place un fondement solide pour œuvrer à la conclusion d'un traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur la base du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des États. Ses dispositions ont jusqu'à présent été largement appliquées par les parties : les troupes arméniennes se sont retirées des districts azerbaïdjanais précédemment occupés d'Aghdam, de Kalbajar et de Latchin, le cessez-le-feu est respecté et les représentants des Gouvernements des trois pays dialoguent en permanence, contrairement à ce qui se passe ici à Vienne. Le centre d'observation turco-russe, établi conformément à la déclaration trilatérale, est opérationnel et contrôle la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la déclaration. Les mesures humanitaires prévues par la déclaration sont également mises en œuvre. En outre, celle-ci a été complétée par une autre déclaration trilatérale qui a été signée par les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Russie le 11 janvier 2021 et qui a pour but de faciliter la levée des obstacles aux liaisons de transport et l'instauration d'une coopération économique. Comme l'a dit à juste titre l'un des signataires de ces deux déclarations trilatérales, il serait suicidaire pour l'Arménie de ne pas les mettre pleinement en œuvre, et l'Azerbaïdjan partage cette analyse.

Notons pour conclure que l'Azerbaïdjan procède actuellement à la réhabilitation post-conflit des territoires touchés. Nous pensons que l'OSCE peut jouer un rôle dans ce domaine grâce à sa grande expérience de la mise en œuvre de mesures de confiance et de réconciliation. Nous attendons les propositions des différents formats. À cette fin, nous considérons qu'il est important que le FCS soutienne l'instauration de la confiance et de la sécurité et contribue à la mise en œuvre des déclarations trilatérales afin d'aider la paix et la stabilité régionales à s'installer durablement. L'Azerbaïdjan appelle une nouvelle fois l'Arménie, en sa qualité de présidente du FCS, à soutenir ce processus plutôt qu'à s'y opposer, et à faciliter la participation concrète de l'OSCE à la phase de réhabilitation post-conflit.

Je souhaiterais que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

**972<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 978 du FCS, point 3 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE**

Monsieur le Président,

La délégation azerbaïdjanaise souhaite vous communiquer les informations ci-après sur sa demande d'assistance pratique pour le renforcement des capacités des autorités nationales azerbaïdjanaises (Agence nationale azerbaïdjanaise de lutte antimines (AMANA)) à mettre en place des mesures visant à prévenir et combattre les risques liés aux engins explosifs, ainsi que sur la place et le rôle du Centre de prévention des conflits (CPC) et de sa Section d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) dans ce processus.

S'appuyant sur la Section VI du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles (SMC), l'Azerbaïdjan a présenté une demande officielle d'assistance pratique à la 966<sup>e</sup> séance du FCS tenue le 27 janvier 2021 (FSC.DEL/47/21). La demande en question a été distribuée par écrit à toutes les délégations auprès de l'OSCE. Dans le prolongement de cette demande et conformément à la Section V (Transparence en matière de besoins et d'assistance) du Document sur les SMC, dans laquelle il est souligné que « la collecte d'informations revêt une importance primordiale », l'Azerbaïdjan a également fourni à toutes les délégations le Rapport de la mission d'évaluation des besoins en matière de lutte antimines en Azerbaïdjan effectuée par une équipe d'experts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Service de la lutte antimines de l'ONU du 10 au 16 décembre 2020. Le rapport a fourni, entre autres, des informations sur la nature des engins explosifs, leurs emplacements et le degré du risque et du danger qu'ils posent – éléments mentionnés à l'alinéa (A) du paragraphe 26 de la Section V du Document sur les SMC.

Par la suite, conformément à l'alinéa i) du paragraphe 35 de la Section VI susmentionnée du Document sur les SMC, le Président du FCS a sollicité de l'Azerbaïdjan le 10 février 2021 des informations complémentaires sous la forme de huit questions. L'Azerbaïdjan a donné suite à cette demande le 18 février 2021 en répondant aux questions posées par le Président du FCS et en lui fournissant des informations complémentaires (FSC.DEL/76/21/Corr.1). Parmi les questions adressées par le Président du FCS à l'Azerbaïdjan figuraient également des questions posées dans le questionnaire type de l'annexe I du Document sur les SMC.

À titre d'étape suivante, le 18 mars 2021, le Coordonnateur nommé par le Président du FCS pour les projets d'assistance concernant les ALPC et les SMC a convoqué au nom de ce dernier des consultations d'experts sur la demande d'assistance de l'Azerbaïdjan et établi une liste de questions indicatives. Les consultations ont été organisées conformément au Document sur les SMC dans l'intention de permettre aux États participants d'avoir un échange de vues et de demander des éclaircissements supplémentaires concernant la demande de l'Azerbaïdjan. Toutes les délégations auprès de l'OSCE ont été invitées à assister à ces consultations. L'Azerbaïdjan y était représenté par un expert de l'ANAMA, qui a fait un exposé au cours duquel il a également répondu aux questions indicatives. L'exposé a été suivi d'un débat animé au cours duquel des experts d'autres États participants, y compris de pays donateurs potentiels, ont posé des questions supplémentaires à l'ANAMA en rapport avec la demande d'assistance présentée par cette dernière. L'exposé fait par l'expert de l'ANAMA a ensuite été distribué à toutes les délégations auprès de l'OSCE (FSC.DEL/92/21).

La réunion d'experts tenue le 18 mars 2021 avait principalement pour objet de fournir des informations complémentaires en rapport avec la demande d'assistance présentée par l'Azerbaïdjan et de nouer des contacts entre l'ANAMA et des experts d'autres États participants, y compris des pays donateurs potentiels, et elle a donc été organisée conformément à la procédure de consultation envisagée dans le Document sur les SMC.

Dans ce contexte, nous tenons à appeler votre attention sur le rôle quelque peu inactif joué par le CPC et sa Section d'appui au FCS en ce qui concerne l'assistance sollicitée par l'Azerbaïdjan. À l'alinéa i) du paragraphe 35 de la Section VI du Document sur les SMC, il est prévu que « [l]e CPC aidera à assurer la liaison avec les autres organisations internationales (OI) et les organisations non gouvernementales (ONG) compétentes. Le CPC apportera un concours technique au Président du Forum et au Président en exercice, selon que de besoin, pour répondre à la demande ».

Dans le document sur le budget unifié de l'OSCE, le rôle de la Section d'appui du CPC au FCS est défini comme consistant à apporter son soutien au FCS pendant trois présidences ; à aider les opérations de terrain à mettre en œuvre les projets politico-militaires découlant de leurs mandats respectifs en leur fournissant des orientations, y compris sur la situation dans l'ensemble de l'OSCE, en les aidant à coordonner et à obtenir des fonds et des ressources de donateurs et en fournissant à leurs projets un soutien concret dans des domaines allant de la gestion à l'établissement de rapports et à la coordination des processus d'achat et de recrutement. Conformément au produit 2.1.4. du projet de Budget unifié pour 2021, « [l]a Section d'appui au FCS accorde un degré de priorité élevé aux demandes d'assistance des États participants qui sollicitent un soutien normatif et pratique pour tous les aspects du cycle de vie des ALPC/SMC et pour lutter contre la prolifération illicite d'armes, de munitions et d'explosifs. »

L'Azerbaïdjan ayant fourni toutes les informations nécessaires relatives à sa demande d'assistance conformément aux dispositions du Document sur les SMC, nous nous attendions à ce que le CPC et sa Section d'appui au FCS répondent rapidement à la demande azerbaïdjanaise en commençant à travailler sur la conception du projet. Toutefois, presque quatre mois se sont écoulés et le CPC et sa Section d'appui au FCS ont apparemment choisi la voie du silence politiquement motivé, des retards et de l'établissement de liens qui n'ont pas lieu d'être avec des questions sans rapport avec notre demande, ce qui est contraire au mandat du CPC. L'incapacité de ce dernier et de la Section d'appui au FCS de mener à bien

leurs activités prescrites au moment où leur assistance technique est la plus nécessaire soulève de sérieuses questions quant à l'utilité du CPC et de la Section d'appui au FCS et incite à réexaminer leur rôle dans la structure d'ensemble du Secrétariat de l'OSCE. La délégation azerbaïdjanaise se réserve le droit de mettre en débat de façon appropriée l'efficacité et l'intégrité de ces structures dans les formats respectifs de l'OSCE et de prendre les mesures qui s'imposent pour optimiser leurs performances dans l'intérêt de l'Organisation et de ses États participants.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.